



LA PROTECTION JURIDIQUE DES DIRIGEANTS DU TRANSPORT SANITAIRE

Votre métier impose de gérer l'urgence dans des contextes réglementaires et sociaux toujours plus tendus et complexes. Pour les Dirigeants du Transport sanitaire, Judicial a conçu une offre de protection juridique, à combiner en fonction de vos besoins.

NOS CONTRATS À LA CARTE

Judicial vous accompagne lors de tous conflits nés de vos relations professionnelles, avec vos salariés, vos clients, vos fournisseurs, les administrations...

VOS SALARIÉS



RELATIONS SOCIALES

- Sécurisez vos écrits et vos démarches (modèles de contrats de travail, lettres types...)
Maîtrisez la réglementation concernant la durée de travail de vos salariés (heures supplémentaires, repos compensateurs, travail de nuit, gestion des permanences...)
Respectez vos obligations d'employeur
- (code du travail et Accord Cadre Ambulancier...)
Privilégiez un règlement amiable de vos conflits sociaux
- Bénéficiez d'une prise en charge financière
- en cas de procédure judiciaire avec vos salariés et l'URSSAF*

EN OPTION

- Elaboration/mise à jour du DUER
- Formations en droit social, appliquées aux ambulanciers (Ex : l'accord cadre ambulancier)

VOS CLIENTS ET FOURNISSEURS



RELATIONS COMMERCIALES

- Sécurisez vos relations commerciales et vos écrits (modèles de contrats, lettres types...)
- Préservez vos relations commerciales
- Privilégiez un règlement amiable de vos conflits avec vos clients, vos fournisseurs, vos sous-traitants ou partenaires
- Bénéficiez d'une prise en charge financière en cas de procédure judiciaire*
- Faites face aux contrôles ARS

VOS VÉHICULES



RISQUES ROUTIERS

- Protégez le permis de conduire de vos salariés
- Bénéficiez d'une assistance à la contestation des infractions
- Limitez les frais liés à la recapitalisation du permis de conduire : stage de sensibilisation à la sécurité routière, obtention d'un nouveau permis de conduire*

LES ADMINISTRATIONS



PROTECTION FISCALE/URSSAF

- Faites face aux contrôles de plus en plus nombreux des administrations fiscales et URSSAF
- Bénéficiez d'une prise en charge des honoraires d'experts comptables liés aux contrôles*

*A hauteur des plafonds contractuels



NOS PRESTATIONS

Renseignements juridiques

Par téléphone, service illimité 5j/7 de 9h à 18h

- Vous informer de vos droits, de vos obligations et des risques encourus.

Accompagnement

- Sécurisez vos écrits et vos démarches
- Mise à disposition d'une base documentaire (modèles de contrats de travail, lettres types...).
- Mise à disposition de textes législatifs, réglementaires, de jurisprudences.

Assistance en cas de litiges

- Rechercher une solution amiable,
- Porter vos litiges devant les juridictions compétentes,
- Libre choix de votre avocat,
- Prendre en charge les honoraires d'avocat et les frais d'expertise judiciaires*,
- Assurer le suivi de l'exécution des décisions de justice.

VOS BÉNÉFICES

Votre activité est sécurisée

- Un libre recours à nos juristes en cas de problèmes juridiques,
- Vos démarches sécurisées en cas de désaccords,
- Une assistance juridique en cas de litiges.

Vos coûts sont maîtrisés

- Un abonnement annuel fixe,
- Des renseignements illimités,
- Une prise en charge de vos frais de justice*.

Vos solutions sont adaptées

- Un accompagnement au quotidien,
- Une équipe dédiée en cas de litiges,
- Une réponse adaptée à vos intérêts professionnels en cas de différends.



*A hauteur des plafonds contractuels

LA PREUVE EN CHIFFRES

29 ans d'expérience

1 900 litiges gérés par an

30 juristes à votre disposition

1 700 clients qui nous font confiance

+ de 500 ambulanciers

nous font confiance

Judicial
Droit et Assurance

Judicial (siège social)
3 boulevard Diderot - CS 21245
75590 PARIS cedex 12
www.judicial.fr - contact@judicial.fr

Pour nous contacter :
01 44 87 66 00

JUDICIAL, SASU au capital social de 115 000 € - RCS Paris 392 419 214 - Orias n° 07 003 882 (www.orias.fr), courtier en assurances - Organisme de formation enregistré sous le n° 11 93 06646 93 auprès de la DIRECCTE IDF. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

une société  april